

**Faits saillants de la séance ordinaire du Conseil des commissaires
tenue le 15 mai 2018 au centre administratif de la Commission scolaire**

1. ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE SOREL-TRACY POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

Conformément aux dispositions des articles 178 et 270 de la *Loi sur l'instruction publique*, une commission scolaire peut contracter une assurance-responsabilité. Les assurances de la Commission scolaire venant à échéance au 30 juin prochain, les commissaires ont accepté la proposition de BFL Canada risques et assurances inc. présentée par la directrice du secrétariat général et des communications, au montant de 27 402 \$ avant taxes pour l'année scolaire 2018-2019.

2. PLAN D'EFFECTIFS 2018-2019 DU PERSONNEL PROFESSIONNEL ET DE SOUTIEN

Au cours de leur séance ordinaire du 15 mai dernier, les commissaires ont adopté les plans d'effectifs 2018-2019 des employés professionnels et de soutien – secteur général. Toutefois, comme les consultations de chaque équipe-école ne sont pas terminées, les membres du Conseil ont mandaté la directrice par intérim des Services des ressources humaines pour ajouter des postes à temps plein ou à temps partiel au plan d'effectifs des employés professionnels, en fonction des choix effectués par les écoles, en lien avec les sommes attribuées pour les différentes mesures dédiées découlant des règles budgétaires.

3. TARIFICATION DES SERVICES DU TRANSPORT ET DE LA SURVEILLANCE DU MIDI POUR L'ANNÉE 2018-2019

Le directeur par intérim des Services des ressources matérielles, du transport et de l'informatique informe les commissaires des recommandations du Comité consultatif du transport pour l'année scolaire 2018-2019, à l'effet de maintenir la même tarification que pour la présente année étant donné l'autofinancement de ces services. De plus, la directrice des Services des ressources financières leur mentionnait qu'il en est de même pour la surveillance du midi. Le Conseil a donc accepté ces recommandations et adopté unanimement les tarifs suivants :

Pour le transport du midi :

- 300 \$ | tarif individuel
- 480 \$ | tarif familial (qui est offert aux familles de deux enfants et plus, à condition qu'ils demeurent sous le même toit)

Pour les places disponibles :

- 175 \$ | tarif individuel

Surveillance du midi :

- 165 \$ | par élève.

4. RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE RÉPARTITION DES RESSOURCES

Les modifications législatives apportées à la *Loi sur l'instruction publique* prévoient, entre autres, l'institution d'un Comité de répartition des ressources (CRR) formé de directions d'établissement et de gestionnaires. Ce comité a pour mandat, notamment, d'établir les objectifs et les principes de la répartition annuelle des revenus en élaborant des critères servant à identifier les montants alloués. Il détermine aussi la répartition des services éducatifs complémentaires. Les membres du Conseil ont donc adopté unanimement les trois recommandations du Comité relativement à la répartition des frais pour les licences Notebook et pour le personnel du savoir, concernant les coupures paramétriques pour le budget 2018-2019 et à propos du dépôt d'un budget avec le déficit autorisé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

5. ACQUISITION DE TABLETTES ÉLECTRONIQUES POUR LES ÉLÈVES

Compte tenu de l'état vétuste des tablettes électroniques de la Commission scolaire pour les élèves et les enseignants, le Conseil des commissaires a autorisé, lors de cette même séance, la directrice générale à procéder à l'achat de 550 tablettes auprès du fournisseur Apple Canada inc. au montant total de 248 518,46\$ incluant les taxes.

6. CONTRATS DES TRANSPORTEURS ET CONTRATS ANNUELS DE TRANSPORT D'ÉCOLIERS PAR BERLINE POUR 2018-2019

Les contrats des transporteurs par autobus venant à échéance au 30 juin, les commissaires ont mandaté la directrice générale, la directrice et la régisseuse des Services des ressources matérielles, du transport et de l'informatique pour négocier une nouvelle entente de gré à gré avec lesdits transporteurs. La rémunération prévue aux contrats de transport exclusif par autobus sera ajustée selon l'indexation consentie par les règles budgétaires du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et que la Commission scolaire octroie les contrats pour une durée de cinq ans avec option de renouvellement de trois années supplémentaires.

De plus, les contrats annuels de transport d'écoliers par berline seront renouvelés pour l'année scolaire 2018-2019 et, tout comme pour les contrats de transport par autobus, la rémunération sera ajustée selon l'indexation consentie dans les règles budgétaires du MÉES.

7. ÉLECTIONS SCOLAIRES DU 4 NOVEMBRE 2018 : NOMINATION D'UN PRÉSIDENT

L'article 22 de la *Loi sur les élections scolaires* précise que le directeur général est d'office le président d'élection et qu'il ne peut refuser d'agir comme tel qu'avec l'autorisation du Conseil des commissaires. À cet effet, ce dernier a nommé monsieur Guy Lambert, directeur d'école à la retraite, pour agir à titre de président lors des prochaines élections du 4 novembre 2018, en remplacement de madame Claudine Lachapelle.

8. ACTION COLLECTIVE RELATIVE AUX FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS PAR LES COMMISSIONS SCOLAIRES : ENTENTE DE RÈGLEMENT

Dans un jugement rendu en décembre 2016 et rectifié en mai 2017, la Cour supérieure autorisait une action collective relative aux frais chargés aux parents par 68 commissions scolaires. Des discussions ont été tenues à huis clos à ce sujet par les membres du Conseil des commissaires et ils ont approuvé l'Entente intitulée « Principaux éléments d'une entente de règlement relative aux frais chargés par les commissions scolaires défenderesses ». La



LES LENDEMAINS DU CONSEIL

Les plus récentes décisions du Conseil des commissaires
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE



résolution a été adoptée sans admission de faits, de droit ou de responsabilité dans le seul but de mettre fin au litige. La transaction et tout autre document sont confidentiels et ne peuvent être rendus publics tant que la transaction n'a pas été approuvée par le Tribunal.

LES SUJETS SUIVANTS ONT ÉGALEMENT ÉTÉ TRAITÉS EN INFORMATION

- Projet d'organisation scolaire 2018-2019;
- Faits saillants des règles budgétaires 2018-2019;
- Éducation à la sexualité;
- Stationnement de l'École secondaire Bernard-Gariépy.

Pour plus d'informations au regard des sujets traités par le Conseil des commissaires dans le cadre de ses séances, nous vous invitons à consulter les procès-verbaux des séances, disponibles au www.cs-soreltracy.qc.ca, sous l'onglet *Commission scolaire – Conseil des commissaires*.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES :

Mardi 19 juin 2018 à 19 h 30

Centre administratif de la Commission scolaire de Sorel-Tracy
41, avenue de l'Hôtel-Dieu, Sorel-Tracy, J3P 1L1

Rédaction :
Geneviève Handfield
Directrice des communications et du secrétariat général
(450) 746-3990, poste 6011
handfieldg@cs-soreltracy.qc.ca